L'OPÉRATION N'A PAS CONNU LE SUCCÈS ESCOMPTÉ

L'emprunt obligataire victime de l'improvisation

Malgré les taux d'intérêts de 5% et de 5,75% sur des délais respectifs de trois ans et cinq ans, jugés attractifs, la cagnotte accumulée par les banques à ce jour ne révèle pas un fort engouement des citoyens. La courte durée affectée à la préparation de cet emprunt obligataire a-t-elle suffi à lui ériger une réelle stratégie macroéconomique ?

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - Le lancement de l'emprunt national a, d'abord, suscité des interrogations sur le fait qu'il pouvait saper l'opération de conformité fiscale volontaire lancée plus tôt par le gouvernement pour bancariser l'argent de l'informel.

Le P-dg de la BDL (Banque du développement local) a déclaré dans une conférence antérieure sur le sujet que cette interpellation n'a pas lieu d'être. Tout en indiquant «qu'au contraire, les deux opérations pouvaient être complémentaires et couplées». C'est-à-dire que si quelqu'un a de l'argent (échappant au fisc), il peut venir souscrire à l'emprunt national et payer 7% dans le cadre de la conformité fiscale volontaire, rien ne l'empêche de faire cela.

A la fois, il va régulariser sa situation financière et injecter des fonds dans l'économie», selon Mohamed Krim. Il faut noter que les détenteurs de fonds «informels» peuvent être «plus tentés» par l'emprunt obligataire puisqu'il offre des taux de rémunération entre 5% sur trois ans et 5,75% sur 5 ans qui plus est nets d'impôt plutôt que par «bancariser» leur argent en payant 7% sur l'argent déposé. Ajoutant que les 5% que touchera potentiellement le souscripteur à l'emprunt national peuvent largement couvrir les 7% qu'il payera pour «formaliser» son argent. Ceci étant, évidemment, la théorie du P-dg de la BDL.

La réalité en est toute autre pour cet emprunt obligataire qui ne récolte visiblement pas l'engouement espéré par les pouvoirs publics. Seulement 40 millions de dinars ont été récoltés par les banques publiques BDL et BEA (Banque Extérieure d'Algérie), deux semaines après son lancement. Il va sans rappeler que le citoyen algérien n'a pas l'habitude de s'investir dans ce type de placements financiers, une manière de faire qui lui semble tout aussi nouvelle qu'étrange. Surtout qu'une autre polémique religieuse s'est immiscée dans cette affaire, supposée être d'ordre socioéconomique principalement.

Photos : DR

Seulement 40 millions de dinars ont été récoltés par les banques publiques.

Evidemment, le plan de communication relatif à l'emprunt national s'est réduit aux quelques affiches généralistes collées au sein des établissements financiers et à un spot publicitaire à couverture très réduite. Ce qui n'a, effectivement pas, changé les mentalités des concernés. Autant dire que la cogitation des modalités de l'emprunt en un délai d'à peine trois mois a écarté toute réflexion sur la place de son aspect communicationnel. Dès lors, peut-on vraiment parler d'une quelconque «stratégie» allouée à cet emprunt quand l'essentiel de celle-ci est négligé. Conséquemment, citoyens comme investisseurs se sont montrés majoritairement réticents vis-à-vis de cet emplacement malgré les garanties assurées par les pouvoirs publics.

Un sentiment de méfiance subsiste encore dans les rapports peuple-gouvernement, spécialement quand il s'agit de finances. Surtout que les employés de la majorité des banques publiques ne se montrent pas très convaincants à l'égard de leur clientèle puisqu'ils n'ont pas eu de formation concernant ce placement obligataire.

Or, ce qui démontre réellement que l'emprunt obligataire en question est une des manœuvres de rafistolage express pour contrer la chute des recettes budgétaires est l'absence de planification de celui-ci. Plus concrètement, une dizaine de jours après son lancement officiel, des coupons de 10 000 DA ont été édités afin d'avoir une cible plus large ; sachant que les coupons initiaux de l'ordre de 50 000 DA ne sont pas à la portée des modestes bourses. Des coupons de 1 million de DA, pour les plus aisés, ont également été mis sur le marché en même temps que ceux de 10 000 DA.

Autrement dit, même une simple étude de marché pour la prise en compte du pouvoir d'achat moyen de l'Algérien n'a pas été effectuée pour la fixation de la valeur du coupon relatif à l'emprunt obligataire national. A ce stade d'imprévoyance, évoquer l'existence d'une stratégie ou même d'un plan socioéconomique serait certainement fallacieux autant que l'élaboration d'une vision serait utopique.

N. B.

SANTÉ PUBLIQUE

Les praticiens en grève dès aujourd'hui

Les praticiens de santé publique ont décidé de cesser le travail de nouveau. Entamant un mouvement de grève de huit jours, dès aujourd'hui, ils dénoncent la situation de «blocage» de la part de la tutelle et la fermeture du dialogue avec le Syndicat national des praticiens de santé publique (SNPSP), représentant légitime des praticiens médicaux protestataires.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Des perturbations sont attendues dans la santé publique. Les praticiens du secteur entament, à partir d'aujourd'hui, une grève de huit jours. Ils persistent ainsi dans leur démarche et maintiennent leurs revendications.

Insistant sur le principe du dialogue, le SNPSP réaffirme l'attachement des praticiens de santé publique au règlement de l'ensemble des points de sa plateforme de revendications.

Dans son communiqué rendu public, il dénonce le comportement de l'administration de tutelle et le qualifie de «fasciste». Une administration, poursuit-on, qui «a décidé la fermeture des voies du dialogue avec les représentants légitimes des praticiens médicaux protestataires et d'opposer une démarche du tout répressif au mouvement de grève cyclique enclenché le 18 avril 2016».

Le SNPSP dénonce également l'«exclusion, encore une fois, par les pouvoirs publics, des syndicats autonomes de la prochaine tripartite». A l'ordre du jour de cette rencontre, sont inscrits le dossier de la retraite et le projet du nouveau code du travail. Deux dossiers que «le SNPSP n'a pas reçus à ce jour malgré les promesses des représentants du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale», précise la même source.

Rappelant l'incident «grave» qui a entaché le rassemblement pacifique des praticiens de santé publique tenu à l'hôpital Mustapha-Pacha le 4 mai dernier, le syndicat exprime l'indignation de la corporation médicale. Il qualifie le comportement du directeur du CHU Mustapha-Pacha de «provocateur» et «irresponsable» et décide de le poursuivre en justice.

Le débrayage de huit jours du SNPSP sera, par ailleurs, suivi par d'autres actions de protestation. Réuni en session extraordinaire le 5 mai dernier à Alger, le conseil national du syndicat a décidé ainsi d'une journée de grève nationale accompagnée d'un «rassemblement de la dignité du corps médical», la matinée du 17 mai prochain au CHU Mustapha-Pacha. Une seconde journée de grève nationale est également prévue le 23 mai prochain, avec la tenue d'un rassemblement devant le ministère de la Santé.

Ry. N.

CONCOURS DE CHEFFERIE DE SERVICES HOSPITALIERS

Plus de 1 000 postulants attendus

Le concours de nomination au poste supérieur de chef de service hospitalo-universitaire aura lieu avant la fin de cette année. C'est ce qu'a indiqué le professeur Wahiba Ouahioune, présidente du Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (Snechu). Selon ses estimations, plus de 1 000 candidats sont attendus à ce concours, quatrième du genre depuis 1962.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Le travail de préparation du concours de chefferie de service a été entamé, depuis quelques semaines entre les ministères de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en concertation avec le Syndicat des hospitalo-universitaires. Le concours est ouvert aux enseignants chercheurs hospitalo-universitaires, en position d'activité, justifiant de l'appartenance aux grades de professeur ou de maître de conférences classe A.

Selon le professeur Wahiba Ouahioune, présidente du Snechu, entre 1 000 et 1 200 candidats pourront se présenter à ce concours. «Nous prônons l'organisation de ce concours régulièrement, chaque 3 ans ou 5 ans, soit à chaque fois qu'un poste se libère pour que les choses rentrent dans l'ordre», a-t-elle soutenu.

Pour rappel, ce concours fait suite à une note du Premier ministre, fixant l'âge de 65 ans pour le départ à la retraite des chefs des services hospitaliers. Le ministère de la Santé a établi une liste de 165 chefs de services qui seront admis à la retraite à partir de ce mois de juin.

Considérée comme une «chasse aux sorcières» par certains hospitalo-universitaires, Abdelmalek Boudiaf appelle les concernés à ne pas considérer cette décision comme une sanction puisqu'il s'agit d'une application des lois en vigueur. Cependant, selon des chiffres fournis par le professeur Brouri, chef de service à l'hôpital de Bitraria, il y a actuellement 299 postes de chefferies de services inoccupés. Il cite les

575 postes sont à pourvoir.

Facultés de Batna, Sidi-Bel-Abbès, Béjaïa, Ouargla, Béchar et Laghouat dépourvues de professeurs de rang magistral. Selon lui, 600 postes seront à pourvoir suite à l'application de la décision de départ à la retraite des professeurs âgés de 65 ans. Un chiffre qui n'effraye pas le professeur Ouahioune qui assure que la relève existe. D'ailleurs, dit-elle, les hospitalo-universitaires tiendront leur assemblée générale ce mercredi à Alger, où tous les points liés à ce concours seront abordés. Par ailleurs, le ministère de l'Enseignement supérieur lance également le concours d'accès aux grades de professeur et de maître de conférences hospitalo-universitaires. Les inscriptions sont fixées pour ce mois de mai et l'examen aura lieu le mois de juillet prochain.

Le nombre de postes de maîtres de conférences hospitalo-universitaires classe A à pourvoir au titre de ce concours est fixé à 575 dont 63 au titre de la santé militaire, précise-t-on sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur.

S. A.